

Image not found or type unknown



Délai de conservation d'articles confiés à un artisan

Par **bonnetthierry**, le **09/06/2012** à **15:34**

Bonjour,

En tant que cordonnier je rencontre des problèmes avec des clients qui ne reviennent pas chercher leurs chaussures une fois les réparations faites.

Existe-t-il un délai légal au bout duquel je peux considérer que ces chaussures m'appartiennent?

Ou bien dois-je les garder indéfiniment, sachant que pour certaines cela fait plus d'un an, et que les travaux ne sont bien sûr pas payés?

Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le **09/06/2012** à **16:15**

Bonjour,

Vous devriez interroger la Fédération Nationale des Cordonniers de France FNCF 21 rue Jean Poulmarch 75010 Paris
01 42 08 47 50.

Sous réserves quant à l'adresse et le n° téléphone.

Cordialement